Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900179-20260413-20260402-DE

Département du FINISTERE

Arrondissement De BREST

Nbre de Conseillers En exercice : 15

Commune de BRELES
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

****

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Jean-Luc L'HOSTIS, Maire.

Président : M. Jean-Luc L'HOSTIS, Maire

Présents : MM. Jean-Luc L'HOSTIS, Marie DIVERRES, Roland JESTIN, Hélène VINCENT, Véronique LAMY, Bernard QUEMENEUR, Laurent PINO, Séverine LUCAS, Murielle ABJEAN, Vincent MARQUE, Gildas MARZIN, Céline PIGACHE, Frédéric BEGOC, Myriam FOREST.

Excusé : M. Yann DURAND qui donne pouvoir à M. Gildas MARZIN.

Secrétaire de séance : Mme Céline PIGACHE

****

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A VIGIPOL

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à Vigipol.

Dans le cadre de cette adhésion, chaque commune désigne des délégués pour représenter la commune au sein du Comité syndical de Vigipol, à raison d'un titulaire et un suppléant pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du Comité syndical de Vigipol :

> Délégué titulaire : Vincent MARQUE
> Délégué suppléant : Séverine LUCAS

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut s'engager dans une démarche Infra POLMAR portée par Vigipol, visant à renforcer la préparation des collectivités littorales face au risque de pollution maritime. Cet engagement implique notamment, en complément de la désignation d'un délégué titulaire et suppléant auprès de Vigipol, la nomination de deux référents (un élu et un agent technique) chargés d'assurer le suivi et la coordination des actions menées par de la commune/collectivité dans ce domaine.

Monsieur le Maire souligne que Vigipol demande aux communes de désigner comme référents des personnes susceptibles d'intervenir directement en cas de pollution afin de garantir la pleine efficacité du dispositif Infra POLMAR lorsque celui-ci devra être mobilisé.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner les personnes suivantes :

> Référent Élu Infra POLMAR : Vincent MARQUE
> Référent Technique Infra POLMAR : Thomas GUILLIMIN

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900179-20260413-20260402-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

> d'approuver les désignations proposées ci-dessus

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME.

LE MAIRE.

